

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 653

présenté par  
Mme Gaillard

-----

### ARTICLE 51 TERDECIES A

À la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , par une personne à laquelle incombe l'obligation d'y satisfaire, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.